



Projet de Certification

NF 461

d'un SAE basé sur la  
norme NF Z42-013

Aristote - Groupe PIN  
27 septembre 2012

**afnor**  
CERTIFICATION



## **Groupe international** de services organisé autour de 4 grands domaines de compétences :

**Normalisation**

**Édition  
de solutions  
et services  
d'information**

**Formation**

**Évaluation  
et certification**

**Particularité** : La mission de normalisation et diffusion de normes est reconnue d'intérêt général (Décret 2009)



## **Prestations de services et d'ingénierie en évaluation et certification de systèmes de management, de produits, de procédés, de services et de compétences**

- **Une offre complète** : certification sur base de normes, création de référentiels ou cahiers de charges, attestations réglementaires, évaluation, scoring, diagnostic, ...
- **Le bénéfice d'accréditations internationalement reconnues**
- **Une capacité à gérer** les modes multi-sites.
- **Un service** de proximité
  - Régionale (*14 délégations régionales*),
  - Internationale (*28 implantations*).
- **Des marques à forte notoriété** :





↪ **Tous secteurs**

➤ **Créée il y a 70 ans**

↪ **BtoB**

➤ **9 français sur 10 connaissent la Marque NF**

↪ **BtoC**

➤ **1ère marque de certification de produits en France**





- Cadre général de la certification
- Focus sur la norme NF Z42-013
- Historique du projet NF 461
- La certification NF 461
- En pratique



## ■ Pour un prestataire :

→ un enjeu commercial : créer la confiance

## ■ Pour un donneur d'ordre :

→ un enjeu probatoire : la preuve électronique

## ■ Pour les deux :

→ un enjeu de conformité :

- passerelle entre exigences réglementaires et état de l'art
- agrément des tiers archiveurs (archives publiques)

# Cadre général de la certification





## Certification de système :

Organisation et affectation des moyens nécessaires

ex : ISO 9001, ....

## Certification de produit :

Respecter les caractéristiques d'un produit

ex : NF Produit, ....



## Certification de personne :

Confirmer les compétences d'une personne

ex : Auditeur, Responsable Qualité, ....

## Certification de service :

Respecter les caractéristiques d'un service

ex : NF service, Engagement de service





# Les outils de valorisation



	<b>Produit</b>	<b>Service</b>	<b>Système</b>	<b>Personne</b>
<b>Nature du référentiel</b>	- Cahier des charges, - Normes de spécifications...	- Document d'engagements de service (privé, professionnel), - Norme ...	Norme ISO 9001, etc.	- Cahier des charges, - Norme...
<b>Garanties client</b>	Qualité, fiabilité, sécurité, aptitude à l'usage	Qualité, fiabilité, pérennité, continuité du service	Qualité de l'organisation Moyens mis en œuvre	Compétences de la personne
<b>Types de contrôles</b>	Essais, test, audit processus, procédés prélèvements ...	Audit prestataire, enquêtes satisfaction, contrôles documentaires, clients mystères...	Audit processus	Epreuves théoriques et pratiques

# La certification de produit et de service

*Présentation des principales  
caractéristiques*

**afnor**  
CERTIFICATION



## Définition :

« Activité par laquelle un organisme, distinct du fabricant, de l'importateur, du vendeur, du prestataire ou du client, atteste qu'un produit, un service ou une combinaison de produits et de services est conforme à des caractéristiques décrites dans un référentiel de certification »

(article L115-37 et s. Code de la consommation )

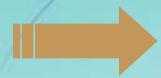


➡ **Vecteur de confiance** entre 3 parties :

- Le « client » utilisateur du produit/service
- Le fournisseur du produit/service
- AFNOR Certification



## UNE DEMARCHE OFFICIELLE REGLEMENTEE



la loi n°94.442 du 03 juin 1994 et les décrets d'application n°95-354 du 30 mars 1995 et n°08-1401 du 19 décembre 2008

- ❖ un organisme certificateur **impartial, indépendant et compétent (accrédité par le COFRAC)**
- ❖ des référentiels élaborés en **concertation** avec les parties prenantes (clients, pouvoirs publics, ...)
- ❖ une obligation d'**information** claire des clients
- ❖ des référentiels de certification publiquement accessibles



## Accréditation par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation)

### Attribution de l'accréditation

- ❖ Conditions déterminées par le COFRAC
- ❖ Exigences de conformité
- ❖ Exigences d'indépendance et de compétence
  - Indépendance
  - Compétence
  - Impartialité
  
- ❖ Restriction, suspension, retrait de l'accréditation
  - Contrôles sur pièces ou sur place par le COFRAC



# Rappel sur la norme NF Z42-013

**Spécifications relatives à la conception  
et à l'exploitation de systèmes informatiques  
en vue d'assurer la conservation et l'intégrité  
des documents stockés dans ces systèmes**



- **Juillet 1999 - Publication de la 1ère norme NF Z 42-013**
- **Décembre 2001 – Révision de la norme NF Z 42-013 :**
  - prise en compte cryptographie et signature électronique
- **Mars 2009 - Publication de la norme NF Z 42-013 après révision :**
  - réactualisation des technologies prescrites
  - ajout de spécifications concernant les prestataires

## ⇒ 4 niveaux d'exigence :

- **La pérennité**, avec la recommandation d'utiliser des formats facilitant les nécessaires migrations
- **L'intégrité**, avec une sécurisation optimale des processus de stockage et de destruction
- **La sécurité**, avec une duplication des données, un processus d'authentification, le chiffrement et déchiffrement des documents
- **La traçabilité**, touchant l'horodatage, la tenue d'un dossier technique, le journal du cycle de vie des archives et le journal des événements



# Historique du projet NF 461





- Décret n°2009-1124 du 17 septembre 2009 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques

**« ...pour assurer la conservation d'archives publiques et bénéficier de l'agrément ...doit remplir les conditions suivantes : exercer son activité en conformité avec les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée de documents sur support papier ainsi que celles relatives à l'archivage électronique, déterminées par arrêté du ministre chargé de la culture... »**

- Discussion au sein de la Commission de Normalisation CN171 pour une certification du système d'archivage électronique
- Demande du SIAF pour élaborer une certification sur base de la NF Z 42-013



FA125008 ISSN 0035-9001

**norme française** **NF Z 42-013**  
Mars 2009

Indice de classement : Z 42-013

ICS : 01.140.20 ; 35.240.30

Archivage électronique  
**Spécifications relatives à la conception et à l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes**

E : Electronic archival storage of information processing of the recordings stored in  
D : Elektronische Archivierung von Datenverarbeitungen der in diesen Systemen gelagerten Aufzeichnungen

**afnor**  
http://www.afnor.org

**Guide d'application**

**Norme française homologuée**  
par décision du Directeur le 4 mars 2009.  
Remplace la norme homologuée NF Z 42-013.

**Correspondance** À la date de publication du pré du même sujet.

**Analyse** Le présent document fournit des recommandations techniques et organisationnelles relatives à la conception et à l'exploitation des systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes.

**Descripteurs** Thése sur International Technology of documents, and devices, dispositif d'archive specifications, configuration de logiciel, sécurité, protection sous-traitance, droit de la presse.

**Modifications** Par rapport au document n° 42-013, des modifications ont été apportées concernant les spécifications relatives à la conception et à l'exploitation des systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes.

**Corrections** —

Édité et diffusé par l'Association Française de Normalisation (AFNOR)  
Tél. : + 33 (0) 1 41 62 30 30 — Fax : + 33 (0) 1 41 62 30 30

© AFNOR 2009 AFNOR

**Avertissement**

Ce document n'a pas été soumis à la procédure d'homologation et ne peut être en aucun cas assimilé à une norme française. Son utilisation est volontaire.

Le présent document représente le consensus obtenu par un groupe d'acteurs individuels ou collectifs, définis et identifiés dans ce document. Ce document, présenté, rédigé et mis au point à l'initiative d'AFNOR, constitue une œuvre collective au sens du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le présent document bénéficie de la protection des dispositions du Livre 1<sup>er</sup> du Code de la Propriété Intellectuelle relatif à la propriété littéraire et artistique. Toute reproduction sous quelque forme que ce soit est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.

GA Z 42-013 © AFNOR Juin 2010

- Méthode pour définir et mesurer la qualité du produit
- Guide pour choisir des critères et caractéristiques du produit
- Démarche consensuelle
- Enquête publique
- Reconnaissance de la norme par les administrations et les acheteurs



Règles  
de certification

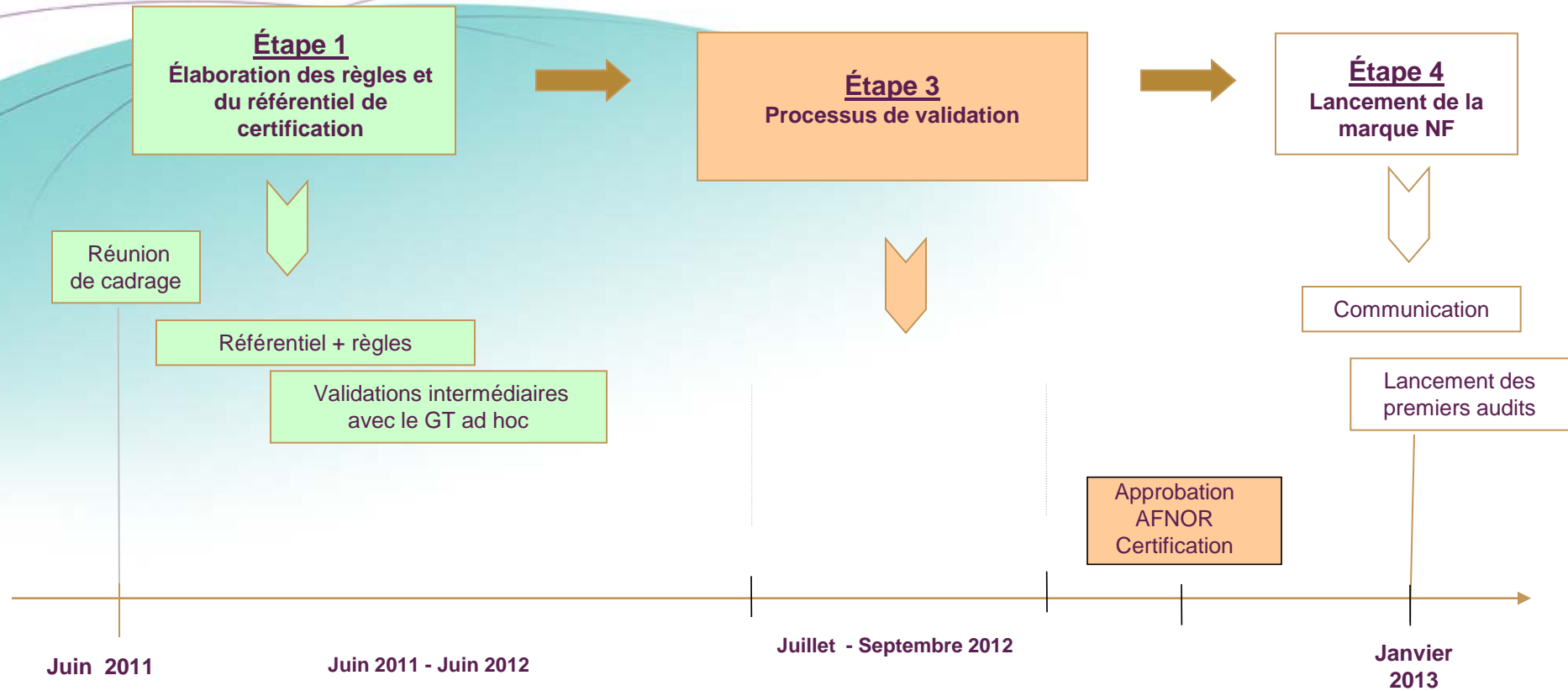
N° d'identification : 354  
N° de révision : 0  
Date de mise en application : 01/07/2005

NEGOCE ET MAINTENANCE

Organisme Certificateur :  
AFAQ AFNOR Certification  
Siège : 11 avenue Francis de Pressensé  
F-93571 Saint Denis La Plaine Cedex  
Bureaux : 116 avenue Aristide Briand  
F-92224 Bagneux Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 46 11 37 00  
Télécopie : +33 (0)1 46 11 39 40  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)  
[www.afaq.org](http://www.afaq.org)  
[www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)  
[certification@afaq.afnor.com](mailto:certification@afaq.afnor.com)

- Précisent les conditions d'obtention de la marque NF
- Définissent les exigences en matière de maîtrise du produit , ...
- Décrivent les modalités de contrôle exercées par AFNOR Certification

# Développement de la marque NF 461



# La certification NF 461



**afnor**  
CERTIFICATION



- S'appuie sur la NF Z42-013, l'ISO 14641-1 et le guide GA Z42-019
- Contient également des exigences générales d'organisation qualité
- Périmètre :

Le demandeur est une entité (personne morale) utilisant un système d'archivage électronique pour recevoir, conserver, communiquer, restituer et éliminer des archives, s'appuyant sur une plate-forme informatique :

- soit pour son propre compte, s'il décide d'internaliser son SAE,
- soit pour le compte de tiers (clients, employés, parties prenantes, .... personnes morales ou physiques), dans une position de prestataire de service (tiers archiveur), assurant ainsi des prestations d'archivage électronique.



## SOMMAIRE

<b>PARTIE 0 : APPROBATION - REVISION DES REGLES DE CERTIFICATION</b>	<b>4</b>	<b>PARTIE 6 : LES INTERVENANTS</b>	<b>65</b>
<b>PARTIE 1 : PRESENTATION ET CHAMP D'APPLICATION</b>	<b>5</b>	6.1 AFNOR Certification	65
1.1 Contexte	5	6.2 Comité particulier	65
1.2 Objet	5	<b>PARTIE 7 : LES PRESTATIONS</b>	<b>67</b>
1.3 Définition du demandeur	6	7.1 Prestations afférentes à la certification NF	67
1.4 Champ et périmètre de certification	6	7.2 Recouvrement des prestations	68
1.5 Spécification(s) complémentaire(s)	7	<b>PARTIE 8 : LES DOSSIERS DE CERTIFICATION</b>	<b>69</b>
1.6 La démarche de certification	7	8.1 Dossier d'admission	69
<b>PARTIE 2 : LE REFERENTIEL D'EXIGENCES</b>	<b>9</b>	8.2 Dossier de suivi et/ou de modification et/ou de reconduction	75
2.1 Les Règles Générales de la marque NF	9	<b>PARTIE 9 : LEXIQUE</b>	<b>77</b>
2.2 Les normes et spécifications complémentaires	9	9.1 Définitions relatives à la profession	77
2.3 Les dispositions de maîtrise des activités	43	9.2 Définitions relatives à la certification	77
<b>PARTIE 3 : OBTENIR LA CERTIFICATION : les modalités d'admission</b>	<b>48</b>	<b>ANNEXES</b>	
3.1 Dépôt d'un dossier de demande de certification	48	Annexe 1 : Mise en œuvre de jeu de tests	80
3.2 Etude de recevabilité	48		
3.3 Modalités de contrôles/vérifications	48		
3.4 Evaluation et décision	51		
<b>PARTIE 4 : VALORISER LA CERTIFICATION : le marquage</b>	<b>52</b>		
4.1 La marque NF en général	52		
4.2 Les textes de référence	52		
4.3 Les modalités de marquage	53		
4.4 Exemples d'application du marquage	53		
<b>PARTIE 5 : FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION : les modalités de suivi</b>	<b>60</b>		
5.1 Modalités de contrôle	60		
5.2 Evaluation et décision	62		
5.3 Déclaration des modifications	62		
5.4 Conditions d'arrêt de marquage ou de démarquage	63		



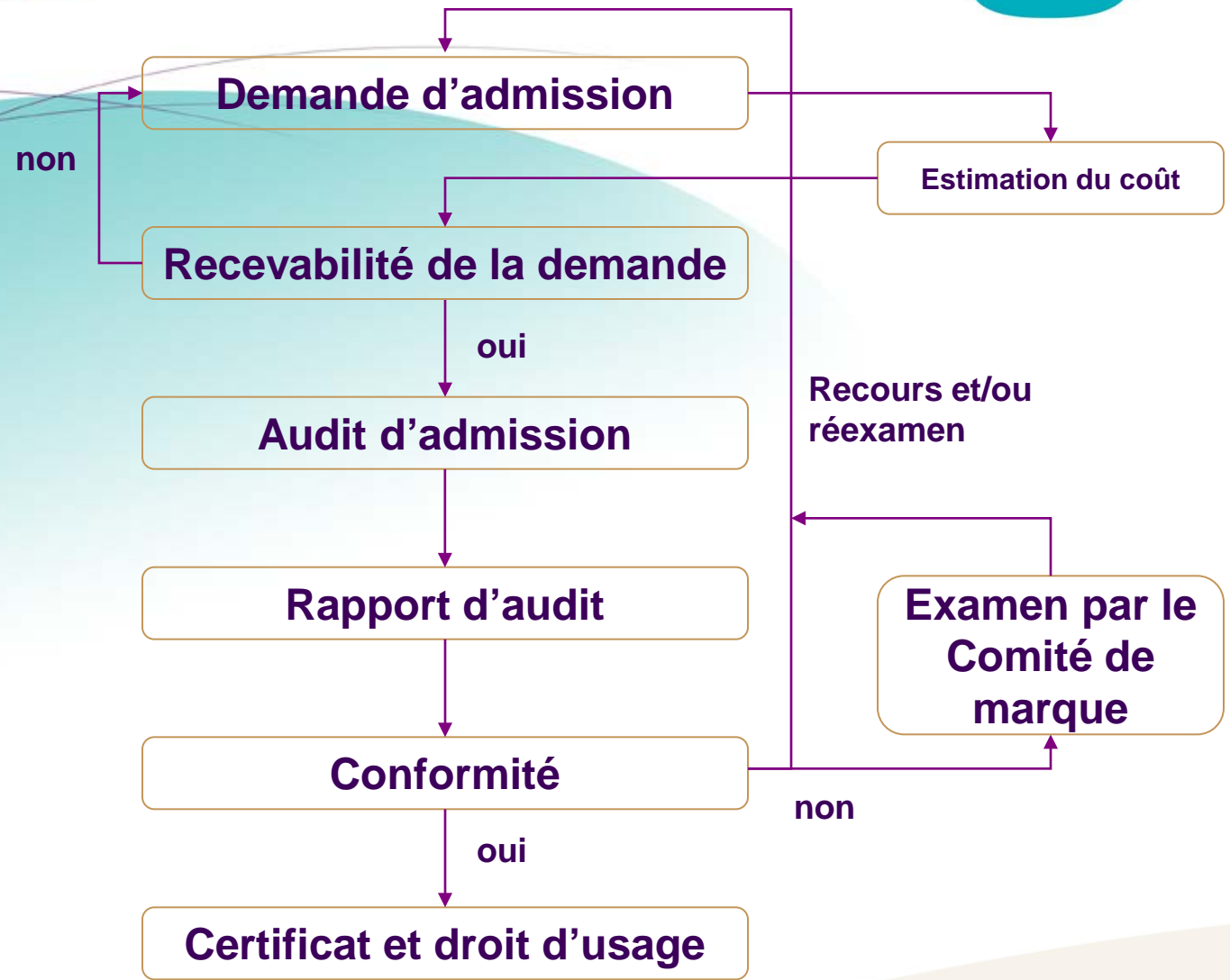


**En pratique**



**afnor**  
CERTIFICATION

# Le processus de certification





## Philippe BOURDALÉ

- Tél. : 01 41 62 60 35
- Email : [philippe.bourdale@afnor.org](mailto:philippe.bourdale@afnor.org)



**Merci de votre attention**

**afnor**  
CERTIFICATION